## **Ecole Saint-Pierre**

26 rue des Frères Rousseau 44860 Saint Aignan de Grand Lieu

Tél: 02.40.31.03.75

Mail: ec.st-aignan.st-pierre@ec44.fr



Saint Aignan Grand Lieu le 22 mai 2023,

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique, les membres de l'organisme gestionnaire (OGEC) et de l'association des parents d'élèves (APEL) seront heureux de vous accueillir au sein de notre établissement pour l'année 2023-2024.

La rentrée scolaire aura lieu le :

# Lundi 4 septembre 2023 à 8h45

Nous vous invitons à prendre connaissance ci-après des principales informations concernant l'organisation de cette rentrée et les règles en vigueur dans l'établissement.

Cette année, l'OGEC a pris la décision d'augmenter raisonnablement les frais d'inscription (Cf. lettre ci-jointe).

Afin de simplifier la gestion administrative, nous vous recommandons le paiement par prélèvement automatique mensuel ou un règlement en une fois au mois de septembre.

Les diverses informations concernant la vie de votre enfant à l'école seront consignées dans la pochette de liaison qui lui sera remis le jour de la rentrée ou via une application mobile, il est important de consulter tous les soirs soit la pochette soit l'application.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Aurélia HAMOUM
Chef d'établissement

A. HAMOUM

#### **Ecole Saint-Pierre**

Lundi 22 mai 2022

26 rue des Frères Rousseau 44860 Saint Aignan de Grand Lieu

Tél: 02.40.31.03.75

Mail: ec.st-aignan.st-pierre@ec44.fr

# Informations pour la rentrée 2023-2024

La rentrée des classes pour les enfants aura lieu le lundi 4 septembre 2023 à 8h45.

Cette année les rythmes scolaires restent inchangés dans l'établissement ; les enfants auront classe le lundi, mardi, jeudi et vendredi aux heures habituelles c'est-à-dire : 8h45 – 12h00 / 13h30-16h30. Je vous rappelle qu'il est important de <u>respecter ces horaires car dès la semaine de la rentrée, les portails fermeront à 8h45.</u>

Vous pourrez apporter les affaires scolaires de votre enfant et rencontrer l'enseignant, si vous le souhaitez, le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 de 15h00 à 16h30.

Ce même jour, vous pourrez, si vous le souhaitez, effectuer vos paiements de scolarité auprès de Mme Belloc, secrétaire comptable.

#### 1) L'équipe éducative

# Equipe enseignante:

TPS/PS/MS: Mme Emmanuelle HIPPOCRATE / Aurélie GUIHAL

MS /GS: Mme Sophie RAULO

CP: M. Yvan GROLIER

CE1 / CE2 : Mme Virginie ESNAULT

CE2-CM1: Mme Kelly ABADO

CM1-CM2 : M. Alexandre LANGLAIS ASH : Candylène GUILLOTEAU

#### Equipe du personnel de service OGEC

Aide maternelle (ASEM) en TPS/PS/MS et étude surveillée : Mme Alice Biron

Aide maternelle (ASEM) en MS/GS, secrétaire comptable et étude surveillée : Mme Marianne Belloc

- 2) <u>Le règlement intérieur</u> vous a été joint et nous vous invitons à le lire, à le signer et à le donner à l'enseignant de votre enfant.
- 3) <u>Le contrat de scolarisation</u> vous a également été joint et nous vous invitons à le lire, à le signer et à le donner à l'enseignant de votre enfant.
- 4) Contributions des familles (voir grille tarifaire)

Vous aurez la possibilité de régler votre facture soit :

- > En une fois en début d'année au mois de septembre ;
- Par prélèvement mensuel (veuillez fournir un RIB, un mandat de prélèvement SEPA vous sera ensuite adressé)

Nous insistons sur les paiements en début de mois car fin juin, nous avons toujours des retards. Sachez qu'à partir du 2<sup>ème</sup> impayé les frais bancaires vous seront facturés, merci de votre compréhension.

Pour tout règlement, vous pouvez confier une enveloppe à votre aîné(e). Celle-ci portera la mention « **OGEC** », le contenu de l'enveloppe (scolarité, demande de carte d'étude...), le nom de la famille et la classe, puis elle sera mise dans la boîte aux lettres OGEC.

Indiquez au dos des chèques leur destination et n'oubliez pas de mettre l'ordre : *OGEC Saint-Pierre* ainsi que le détail des sommes réglées. Si vous ne réglez pas la somme exacte mentionnée sur les factures, joignez une explication.

# 5) Soutien et étude surveillée

- ➤ Le soutien (APC) aura lieu les lundis et jeudis de 16h45 à 17h30
- L'étude aura lieu de 16h45 à 18h30. Il est conseillé de prévoir un goûter pour la récréation de 16h30 à 16h45. La facturation s'effectue à la demi-heure : 1,35€ la demi-heure. Vous pourrez venir chercher votre enfant quand vous le souhaitez cependant, toute demi-heure commencée sera facturée. Nous vous rappelons que cette étude est surveillée, c'est une aide aux devoirs mais il est de votre devoir de parents de vérifier les leçons de votre enfant.

L'inscription est obligatoire avant la rentrée à l'aide de l'imprimé joint.

Veuillez indiquer le plus précisément possible le(s) jour(s) de fréquentation de votre (vos) enfant(s).

L'étude est ouverte aux élèves de la GS au CM2.

# 6) Restaurant municipal/accueil périscolaire municipal

Les inscriptions au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire s'effectuent sur le site internet de la Mairie dans la rubrique « Portail familles ». Les nouvelles familles doivent contacter la Mairie de St Aignan de Grand Lieu au : 02.40.26.44.76 pour inscrire leur(s) enfant(s) à la rentrée.

#### 7) <u>L'accueil en centre de loisirs le mercredi matin</u>

Un accueil est assuré au centre de la Plinguetière les mercredis toute la journée.

Accueil de 7h30 à 18h30 et repas sur place

Inscriptions gérées par le comité départemental 44-UFCV à la Plinguetière.

# 8) Transports

Pour des renseignements concernant les abonnements et tarifs, prendre contact avec Nantes Métropole au : 02.28.00.16.32

#### 9) Fournitures scolaires

Pour bien commencer l'année scolaire et quel que soit l'âge de votre enfant, vous voudrez bien avoir l'obligeance :

D'insister sur le marquage des vêtements, du cartable ainsi que des objets apportés.

D'apporter les fournitures demandées le jour de la rentrée ou de la **pré-rentrée**.

La liste de fournitures de votre enfant sera également disponible sur le site de l'école St Pierre :

http://www.st-aignan-st-pierre

# 10) Assurance scolaire

L'assurance scolaire est obligatoire et s'élève à un montant de 6,90 pour l'année, elle est incluse dans les frais de scolarité.

## 11) Contacts

- Ecole St Pierre : ec.st-aignan.st-pierre@ec44.fr, chef d'établissement : Mme HAMOUM, tél : 02.40.31.03.75
- Associations des parents d'élèves (APEL) : apel.saint.pierre.44860 @gmail.com présidente : Mme SEBASTIA LANDEMAINE (sous réserve de changement)

Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) : ogec.ecolesaintpierre@gmail.com, président : M. LANDAIS.

Sauf mention contraire de votre part, vous autorisez l'OGEC à vous envoyer des informations concernant l'école.

- Informations scolaires : Mme Caroline Jacob : scolaire@sagl.fr, tél : 02.40.26.44.74
- Accueil de loisirs : centredeloisirs @plinguetiere.fr, tél : 02.40.31.09.42
- Informations périscolaires : M. Fabien Cormier : scolaire @sagl.fr ; tél : 02.40.26.44.50
- Informations pour la maison des jeunes : maisondes jeunes @sagl.fr, tél : 02.40.26.45.07

Pour tout changement de coordonnées (adresse, téléphone, mail ...), de situation familiale, dans le courant de l'année scolaire, nous vous demandons d'en informer obligatoirement l'enseignant de votre enfant.

En demandant ou renouvelant l'inscription de votre enfant au sein de notre établissement, vous vous engagez à en respecter les règles de vie.

Enfin, n'hésitez pas à naviguer dans l'école de vos enfants en allant consulter le site de l'école St Pierre : http://www.st-aignan-st-pierre

Merci par avance pour votre collaboration qui contribuera au bon déroulement de la rentrée et de l'année scolaire.

Bien cordialement.